

ACTIVITES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves sont pleinement associés à la vie de l'établissement scolaire et donc aux décisions importantes, en participant, par leurs représentants, aux conseils de classes et aux différentes instances des établissements scolaires.

Notre présence dans les établissements scolaires de la ville d'Antibes Juan les pins est importante à la fois pour mieux suivre nos enfants, mieux comprendre les réformes dans les parcours scolaires et maintenir le lien et le dialogue entre les parents, l'administration et les enseignants.

VOS ACTIVITES

CONSEIL DE CLASSE (1 CHAQUE TRIMESTRE, DUREE 1 H 30)

1. Distribuer un document explicatif sur votre présence au conseil, avec vos coordonnées, dans la classe concernée par l'intermédiaire de votre enfant. Communiquer ce document au moins une ou deux semaines avant le conseil de classe afin que les parents aient le temps de vous contacter par téléphone ou par mail.

2. Vous devrez rédiger un compte-rendu du conseil de classe auquel vous avez assisté. Il résumera les commentaires apportés par les professeurs, les appréciations générales de la classe et les appréciations par matière.

Vous ne devez jamais mentionner des noms d'élèves dans le compte-rendu.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (1 TOUTES LES 6 SEMAINES, DUREE 1 H 30)

Participer au conseil afin d'interagir dans le fonctionnement du collège.

Elections (2 matinées en octobre)

1. Préparer le matériel de vote au sein de l'établissement afin que le collège ou le lycée puissent le distribuer à chaque parent d'élève.

2. Tenir le bureau de vote le jour des élections

Réunions (2 soirées par an)

Elles sont informelles, les représentants de parents d'élèves se réunissent pour se connaître en début d'année et pour préparer la rentrée prochaine au mois de juin.